



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL D'OISE

DIRECTION DES MIGRATIONS ET
DE L'INTÉGRATION
Bureau de l'intégration et des
naturalisations
Section Asile et titres de voyage

TITRE DE VOYAGE POUR RÉFUGIÉ MAJEUR, APATRIDE OU PROTÉGÉ SUBSIDIAIRE

Le dépôt et le retrait d'un titre de voyage doit se faire impérativement au guichet de la Préfecture, en présence de l'intéressé (enfants compris).

Toutes les rubriques du formulaire doivent être complétées
(Tout dossier incomplet sera refusé)

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR

- Formulaire complété et Cerfa signé en noir (à demander à l'accueil général)
- Décision OFPRA ou CNDA d'admission au statut de réfugié (pour une première demande produire l'original+photocopie)
- Carte de séjour en cours de validité (original+photocopie)
- Justificatif de domicile : quittance de loyer, facture d'électricité, gaz ou eau de moins de 3 mois (original+photocopie) ; PAS D'ÉCHÉANCIER ANNUEL
- 2 photos d'identité récentes, identiques et **non découpées** (tête nue, racine des cheveux, oreilles et cou visibles)
- 1 enveloppe affranchie au tarif en vigueur avec vos nom et adresse
- Photocopie de l'ancien titre de voyage (pages avec visas et cachets et toutes les pages marquées)
- En cas de perte ou de vol : déclaration faite au commissariat de police.

**LA PRÉSENCE DU DEMANDEUR EST INDISPENSABLE AU DEPOT ET AU RETRAIT
DU TITRE**